

Décision Générale colonial

Décision n° 506 AUXILIAIRES

n° 506

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 16 juillet 1945
Numéro JO n° 7 du 01/07/1945	Date du numéro 1 juillet 1945

TEXTE INTÉGRAL

le nommé Taher Ahmed. demeurant à Djibouti, est recruté en qualité d'apprenti ouvrier auxiliaire au salaire journalier afférent au 3 échelon, pour servir à l'atelier d'imprimerie. La présente décision aura effet pour compter du 1er juillet 1945.